



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/02/2022

DLB 2022/494

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 16 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Polyvalente l'Occitane - Avenue de Caux - 34320 ROUJAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/02/2022
Affichage de la convocation : 10/02/2022

Etaient Présents : 48

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Gérard MARTINEZ, Christiane MOTHES, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Alain SICILIANO représenté par Stéphan BOYER.

Absents Excusés : 53

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Engagement d'une consultation pour la réparation, la fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'afin de permettre à notre atelier mécanique de poursuivre la réalisation de travaux divers de réparation et d'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels et de se fournir en pièces de rechange, en additifs et lubrifiants, une consultation doit être lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Reçu le 21/05/2022 que cet accord-cadre à bons de commandes, d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum, sera composé de 12 lots sans montant minimum et avec un montant maximum.

Les montants annuels par lot sont les suivants :

- LOT n° 1 : Pneumatiques PL, VL, VU et Génie civil et engins de manutention pour un montant maxi de 150 000.00 euros HT,
- LOT n° 2 : Présentation de véhicules et remorques poids-lourds aux contrôles techniques, contrôle, étalonnage, réparation des chronotachygraphes et dispositifs limiteurs de vitesses pour un montant maxi de 50 000.00 euros HT,
- LOT n° 3 : Entretien, réparation de véhicules et remorques poids-lourds, fourniture de pièces détachées d'origine constructeur pour un montant maxi de 200 000.00 euros HT,
- LOT n° 4 : Fournitures de consommables d'atelier, de pièces détachées d'origine et/ou de qualité équivalente et/ou adaptable pour véhicules et remorques poids-lourds, pour un montant maxi de 300 000.00 euros HT,
- LOT n° 5 : Entretien, réparation de bennes à ordures et lève-conteneurs associés pour un montant maxi de 120 000.00 euros HT,
- LOT n° 6 : Réparation et fourniture de pièces de rechange pour systèmes hydrauliques (bras et grues de levage), pneumatiques et électriques pour un montant maxi de 90 000.00 euros HT,
- LOT n° 7 : Entretien, réparation d'engins de chantier et manutention et équipements associés pour un montant maxi de 160 000.00 euros HT,
- LOT n° 8 : Entretien, réparation de matériel de broyage (broyeur et crible) et équipements associés pour un montant maxi de 80 000.00 euros HT,
- LOT n° 9 : Entretien, réparation de matériel de compactage (fixe et mobile) et équipements associés pour un montant maxi de 90 000.00 euros HT,
- LOT n° 10 : Chaudronnerie, serrurerie pour un montant maxi de 50 000.00 euros HT,
- LOT n° 11 : Lubrifiants et additifs pour un montant maxi de 80 000.00 euros HT,
- LOT n° 12 : Réparation de caissons amovibles (8, 10, 16,20 et 30 m³) pour un montant maxi de 50 000 €HT.

Le montant total annuel prévisionnel s'élève à 1 420 000.00 euros H.T, soit 5 680 000.00 euros H.T pour la durée maximale du marché.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la réparation, la fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité puis, à l'issue de la consultation et après attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres, de signer les marchés et toutes les pièces permettant leur exécution pendant toute la durée du marché.

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer le marché « Réparation, fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

 **Le Président,**

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 21/02/2022 et de sa publication le 21/02/2022

A Nézignan l'Évêque, le 21/02/2022